

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN, Adjoint ; Mmes Adeline CAPONE, Dominique DUÉE, MM. Jean-Claude MARCEL, Stéphane SCORTEGAGNA, Mme Peggy VINOT

Excusés : M. Dimitri BOILLOT, Mme Catherine CHRISTEN, MM. Philippe GIRARDOT, Marcel JEANBERT, Philippe MIOT

Excusées avec pouvoir : Mmes Denise LECLERC, Virginie MARCKERT, Manuela SCHLACHTER

Secrétaire de séance : Mme Magali TURBAN

**Le compte rendu du conseil municipal du 04 juin 2018 est adopté à l'unanimité.**

**OBJET N°1 : TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur les taux d'imposition 2018.

Bien que la délibération du Conseil Municipal du 13 avril dernier ait été prise sur la base d'une simulation établie par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques, il s'est avéré que la règle des liens entre les différents taux d'imposition n'était pas respectée.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE de fixer comme suit les taux des taxes locales directes au titre de l'exercice 2018:

- taxe d'habitation : 13.61 %
- taxe sur le foncier bâti : 8.33 %
- taxe sur le foncier non bâti : 22.34 %
- contribution foncière des entreprises : 17.09 %

**OBJET N°2 : CHÂTEAU D'EAU – implantation d'un relais de radiotéléphonie FREE MOBILE**

Vu le dossier présenté par la Société Free Mobile concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile matérialisé par la pose d'antennes, de faisceaux hertziens et d'équipements techniques sur le château d'eau situé Rue du Château d'eau au lieu-dit « Sur Beaufontaine » à BADONVILLER (54540),  
- parcelle cadastrée numéro 220 section AC,

Considérant que le projet participe à la réalisation des objectifs de couverture en 3G et 4G du réseau mobile de la commune de Badonviller,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE Free Mobile à implanter ses équipements de télécommunication sur le bâtiment du château d'eau et une surface au sol de 17 m<sup>2</sup> environ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail de 12 ans avec Free Mobile. La commune percevra un loyer annuel de 3000 € nets qui augmentera selon les modalités décrites à l'article 5 des Conditions Générales.

### **OBJET N°3 : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE – dispositif chèques énergie**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter le paiement de bois de chauffage par chèques énergie. Les chèques devront être remis directement par leur titulaire à la Trésorerie de BACCARAT-BADONVILLER.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ACCEPTE que le paiement de bois de chauffage puisse être assuré au moyen de chèques énergie,

AUTORISE à cet effet Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de ce dispositif.

### **OBJET N°4 : ACCUEIL PERISCOLAIRE - PRESTATION DE SERVICE VERSEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – avenant à la convention d'objectifs et de financement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles modalités de financement de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la prestation de service versée pour l'accueil périscolaire. Un avenant à la convention d'objectifs et de financement doit être signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales un avenant à la convention d'objectifs et de financement instituant un taux de ressortissants du régime général fixe.

**OBJET N°5 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – association Les Zéphyr**

L'association Les Zéphyr organise la 44<sup>ème</sup> édition du Championnat de France de Montgolfières 2018 à l'aérodrome de LUNEVILLE-CROISMARE du 26 juillet 2018 au 5 août 2018.

La commune de BADONVILLER par tirage au sort a été retenue pour parrainer un ballon compétiteur et bénéficiera de baptêmes de l'air.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association Les Zéphyr une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre de la 44<sup>ème</sup> édition du Championnat de France de Montgolfières 2018,

INSCRIT les crédits correspondants à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget communal 2018.

**OBJET N°6 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Le Conseil d'Agglomération de SAINT-DIE-DES-VOSGES a décidé d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal et habitat. Son Président, Monsieur David VALENCE, propose à la Commune de BADONVILLER d'être associée à cette élaboration.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DEMANDE à ce que la Commune de BADONVILLER soit associée à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat de l'Agglomération de SAINT-DIE-DES-VOSGES.

**DIVERS :**

-l'association BIOFARMERS :

Monsieur MONTFORT, Président de ladite association, a en projet de construire à BADONVILLER une ferme spécialisée dans la sauvegarde et la reproduction d'espèces animales exotiques. Cette ferme a une dimension pédagogique puisqu'elle sera ouverte au public mais elle a aussi un fort potentiel économique avec la création de 12 emplois. Le coût du projet s'élève à 1.2 millions d'€. L'association est en train de nouer des partenariats avec l'aquarium de NANCY et Center-Parcs. Ce projet nécessite une surface conséquente qui pourra aller jusqu'à 1 hectare. L'ancienne plateforme SNCF et la halle à marchandises intéressent Monsieur MONTFORT.

-le projet de résidence Âge et Vie :

Monsieur le Maire rend compte de contacts pris avec le réseau Âge et Vie fortement implanté en Franche-Comté et qui souhaite faire émerger des projets en Lorraine. Celui-ci propose une nouvelle forme d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie relevant des GIR 2, 3 et 4 et qui constitue une alternative à l'EHPAD. Une résidence comporte 14 espaces de vie pouvant donc accueillir 14 personnes âgées. Chaque personne âgée dispose d'un espace personnel de 30 m<sup>2</sup> (chambre/séjour, salle d'eau) et les repas sont pris en commun dans un espace partagé. Le cadre de vie

à taille humaine est familial. Des auxiliaires de vie qui connaissent bien les personnes âgées vivent sur place dans des logements situés à l'étage. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.agesetvie.com](http://www.agesetvie.com)

Un projet ne peut être lancé sans l'accord préalable du Conseil Départemental.

Un commercial du réseau Âge et Vie a fait le déplacement à BADONVILLER. Deux terrains communaux semblent adaptés : l'ancienne plateforme SNCF et le terrain communal situé en face du groupe scolaire. Le réseau n'investit pas dans la réhabilitation de bâtiments existants.

-le supermarché PROXI :

Monsieur le Maire indique que l'implantation d'un SPAR à l'emplacement actuel de l'ancien PROXI est toujours d'actualité.

-la Fête de la musique :

Madame TURBAN, Adjointe au Maire, énumère les participants à la prochaine fête de la musique (L'Ecole primaire de BADONVILLER, l'Ecole de musique, Les Cœurs de Salm, la chorale d'Allarmont,...).